

INSCRIPTIONS AUX SERVICES
PERISCOLAIRES 2018/2019

Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s),



La rentrée scolaire 2018-2019 aura lieu le lundi 3 septembre 2018.

Si vous souhaitez que votre enfant soit inscrit dans nos services périscolaires (cantine, accueil matin et soir et heure de la leçon), il vous appartient de procéder à son inscription.

Pour ce faire, **le dossier joint** au présent document **est à retourner en mairie au plus tard le samedi 30 juin 2018**.

I. Documents à retourner impérativement pour l'inscription :

- 1 Fiche d'inscription en périscolaire, **par enfant**
- 1 Fiche sanitaire de liaison, **par enfant**
- 1 Autorisation parentale de sortie, **par enfant**
- 1 Attestation d'assurance, **par enfant**
- 1 Justificatif de domicile de moins de 3 mois **ET** 1 attestation de Quotient Familial, **par famille**

✚ Si vous optez pour le prélèvement automatique (à renouveler chaque année) :

- 1 Contrat de prélèvement automatique, **par famille**
- 1 Mandat de prélèvement SEPA, **par famille**
- 1 RIB, **par famille**

II. Tarifs :

Quotient familial	cantine	Accueil périscolaire matin	Accueil périscolaire soir maternelle	Heure de la leçon	Accueil périscolaire soir élémentaire
Inférieur à 458 €	2.23 €	1.94 €	1.94 €	1.12 €	0.82 €
458 à 609 €	2.65 €	2.06 €	2.06 €	1.12 €	0.94 €
610 à 762 €	2.81 €	2.17 €	2.17 €	1.12 €	1.05 €
763 à 914 €	3.02 €	2.28 €	2.28 €	1.12 €	1.16 €
915 à 1067 €	3.19 €	2.38 €	2.38 €	1.12 €	1.26 €
Supérieur à 1068 €	3.30 €	2.48 €	2.48 €	1.12 €	1.36 €
Non Templeuvois	4.13 €	2.71 €	2.71 €	1.12 €	1.59 €

III. Moyens de paiement :

- Prélèvement automatique (le 15 de chaque mois)
- Carte bancaire
- Chèque rédigé à l'ordre de « REGIE CANTINE ET GARDERIE »
- Espèces
- CESU préfinancé (uniquement pour les accueils périscolaires et l'heure de la leçon)

IV. Modalités en cas d'annulation de repas :

- Aucune annulation ne sera prise en compte sans avoir préalablement informé la mairie
- Pour que le repas ne soit pas facturé, **contactez obligatoirement la mairie :**
 - la veille avant 10h (du lundi au vendredi),
 - le vendredi avant 10h pour le repas du lundi
- En cas d'absence ou de grève d'un enseignant, le repas réservé ne pouvant plus être annulé auprès du traiteur, restera à votre charge. Pour rappel, vous avez toujours la possibilité de laisser l'enfant à l'école malgré l'absence de son enseignant.
- En cas de modification de fréquentation, il vous appartient d'informer, par mail, obligatoirement la mairie pour ajuster les commandes de repas.
- En cas de radiation en cours d'année, il vous appartient obligatoirement de prévenir la mairie, par mail, afin de suspendre la facturation.



✚ **Pour information, en cas de sortie de classe, la mairie est informée directement par la direction d'école et annule les repas des enfants concernés.**

Les emplois du temps des groupes scolaires JULES VERNE et MARIE NAVART

	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi
7h00 – 8h30	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire
8h30 – 12h00	Classe	Classe	Classe	Classe
12h00 – 13h45	Pause méridienne (cantine ou maison)	Pause méridienne (cantine ou maison)	Pause méridienne (cantine ou maison)	Pause méridienne (cantine ou maison)
13h45 – 16h15	Classe	Classe	Classe	Classe
16h15 – 18h45	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire	Accueil périscolaire

Contact :

Anne GOETHALS, régisseur municipal, est votre référente.
Pour toute question, inscription, commande ou annulation de repas, vous devrez la joindre directement de préférence :

- par mail à l'adresse suivante : **regie-ecoles@ville-templeuve.fr**
- ou par téléphone au **06.07.30.10.02** ou au **03.20.64.65.66**



En vous souhaitant de très bonnes vacances, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, Cher(s) Parent(s), l'expression de ma parfaite considération.

Christian LEMAIRE
Adjoint à la Vie Scolaire